



# La gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre d'expérience...

C'est payant ! Voyez-y dès maintenant !

- » Vous avez un problème de relève ?
- » La moyenne d'âge de votre personnel ne cesse d'augmenter ?
- » Qui de vos employés compte prendre sa retraite bientôt ?
- » Avez-vous un plan de match pour les remplacer ?
- » Avez-vous songé au transfert de leurs compétences ?
- » Ne devriez-vous pas tout faire pour les garder le plus longtemps possible ?

## Qu'est ce que la gestion prévisionnelle ?

La gestion prévisionnelle consiste à planifier les besoins futurs de l'entreprise en vue de prendre de meilleures décisions en matière de ressources humaines. Cela permet de connaître ou d'anticiper les départs à la retraite, de favoriser le transfert des compétences tout en planifiant le remplacement de la main-d'œuvre. Elle a pour but de favoriser le maintien en emploi des travailleurs d'expérience par des mesures améliorant leur qualité de vie en emploi dont l'aménagement de postes, l'aménagement de temps de travail, la préparation à la retraite, la mise à jour de la formation et de nouveaux défis professionnels.

## Comment retenir vos employés ?

Vous pouvez :

- » Améliorer la flexibilité du **temps de travail** en assouplissant les horaires; cela permettra le maintien en emploi et favorisera le ralentissement des départs à la retraite,
- » Poursuivre la **formation** de vos travailleurs d'expérience, qui se sentiront ainsi davantage inclus dans le développement de votre entreprise,
- » Assurer le **transfert du savoir-faire** de vos travailleurs d'expérience vers les plus jeunes, ce qui vous assurera une relève. À ce titre, le **Programme d'apprentissage en milieu de travail** d'Emploi-Québec peut vous être utile,
- » Aménager les postes de travail.

## Vos travailleurs : votre ressource principale

Tôt ou tard, votre entreprise sera touchée par le vieillissement de la main-d'œuvre. C'est pourquoi vous devez tenir compte de cette réalité dans votre mode de gestion et cela dès maintenant !

Dans un contexte de rareté de main-d'œuvre spécialisée et de mondialisation des marchés, la gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre peut être mise en place afin de favoriser le développement de votre entreprise.

5. La main-d'œuvre d'expérience, c'est payant !

[www.emploi-quebec-trousse.com](http://www.emploi-quebec-trousse.com)

# Du jamais vu au Québec !

Saviez-vous que les 45-64 ans composent déjà 37 % de la population d'âge actif ?

Savez-vous qu'ils seront 40 % en 2005 et près de 45 % en 2010 ?

Quelles sont vos perceptions face aux travailleurs de 55 ans et plus ?

## **MYTHE :**

« Ça ne vaut pas la peine d'investir dans la formation des employés plus âgés puisque l'on ne peut rentabiliser notre investissement »

## **RÉALITÉ :**

Selon une enquête de Statistique Canada de 1999, la moyenne de durée d'emploi pour un travailleur de 15 à 24 ans est de 16 mois; de 25 à 44 ans, de 6,4 années; de 55 ans et plus, de 16 années au service du même employeur.

## **MYTHE :**

« Passé 55 ans les employés ne pensent qu'à la retraite »

## **RÉALITÉ :**

Le travail est une importante source de valorisation pour la plupart des gens. Plusieurs travailleurs d'expérience doivent subvenir aux besoins de leur famille, beaucoup n'ont pu investir suffisamment dans leur REER.

## **MYTHE :**

« La productivité diminue avec l'âge »

## **RÉALITÉ :**

Les facultés intellectuelles et l'habileté manuelle ne sont pas affectées par le vieillissement. Seules la force et la résistance physique ont tendance à diminuer en vieillissant. La productivité d'un employé n'est donc pas affectée par le vieillissement.

## **MYTHE :**

« Ils ont souvent des accidents de travail »

## **RÉALITÉ :**

Selon des statistiques de la CSST de 1999, les travailleurs de 55 ans et plus ont eu 66 % moins d'accidents de travail que ceux âgés de 45 à 54 ans.

**Tout le monde gagne à planifier !**

Sur le site de la trousse [www.emploi-quebec-trousse.com](http://www.emploi-quebec-trousse.com), il y a des liens utiles. Consultez-les !

Source : Linda Cyrenne, chargée de projets, (819) 477-7910, poste 205  
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie textile du Québec